

**TRAIL BLANC DE LA MADELEINE
SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
RÈGLEMENT 2026**

L'Inscription au Trail Blanc de Saint Francois Longchamp vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement.

Informations sportives

Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes. licencié(e)s et non licencié(e)s. Né à partir de 2010 et avant.

Inscriptions

Limitées aux 100 premiers inscrits

* Sur internet et sur place jusqu'au 24/01/2026 : 15€ pour le 10km et 18€ pour le 15km

Joindre également le bulletin d'inscription dûment rempli ainsi qu'une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre- indication à la course à pied en compétition datant de moins de 3 ans au : 24/01/2026

Renseignements

Directeur de course – Court Julien : 06 07 16 44 98

Dossards

Les dossards seront remis le samedi 24 janvier 2026 entre 16h et 17h 30 dans la salle de l'Office de Tourisme de Saint François Longchamp (à côté de la caisse des Remontées Mécaniques).

- Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours
- Aucun dossard ne sera envoyé par la poste
- Limité à 100 dossards

Départ

Le départ aura lieu à 18h00 devant l'Office du Tourisme.

Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.

- Téléphone portable
- Sifflet
- Vêtements chauds, gants et bonnets
- Couverture de survie

En cas de grand froid l'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tous concurrents qu'il ne jugerait pas assez couvert.

Matériel Fortement recommandé :

- Veste imperméable (si les conditions météorologique l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Arrivée

Devant l'Office du tourisme.

Abandon

En cas d'abandon vous devez **OBLIGATOIUREMENT** vous signaler à un contrôleur.

Collation et repas

Une collation sera prévu après la course.

Un ravitaillement liquide sera servi au Col et un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.
Les ravitaillements ne disposent pas de gobelet, prévoir bidon ou tasse personnelle.

Parcours

Aller / Retour au Col de la Madeleine par la route du Col.

Intempéries

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

Récompenses

La remise des prix aura lieu à la fin de la course.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés.

Assurances

- Responsabilité civile

La garantie responsabilité civile (n° Police 117288602) souscrite auprès de la Société Groupama par le Club des Sports de St François Longchamp couvre la manifestation.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements. Matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération Française d'Athlétisme
- Ou à la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri
- Ou à une fédération uniquement agréée (sur la licence doit apparaître, par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition)

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de – de 3 ans à la date de l'épreuve.

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée. Le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de – de 3 ans.

Service médical

- Le cabinet médical de la station est situé – de 100 mètres de la zone de départ, il est prévenu du déroulement de la manifestation.
- Les pompiers d'astreinte sur la station ont été prévenus par leur hiérarchie et se tiendront à disposition de la course.
- Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

Sécurité

- 2 pisteurs secouristes équipés d'une moto neige seront présents.
- Le long du parcours 5 signaleurs seront équipés d'une radio et sont en liaison constantes entre eux, le service médical et le PC course.
- Le PC course peut joindre le SDIS73 à tout moment.

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

-Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.

- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé au point de contrôle situé au Col de la Madeleine sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

- Les litiges seront réglés par le directeur de course.
- En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appels.

Résultats

Les résultats sont consultables à l'arrivée.

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.